

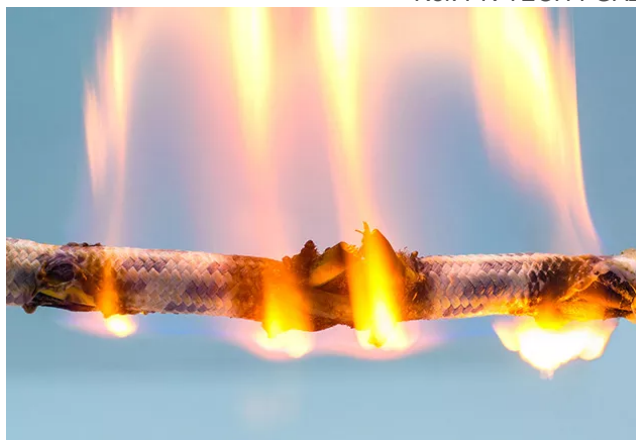
Règlement (CE) n°304-2008

DURÉE : 3H30

Prix : 340,00 € HT



PRÉSENTIEL



Objectifs et compétences visés

- Identifier les obligations réglementaires.
- Identifier les points de contrôle à réaliser sur les installations d'extinction automatique à gaz contenant des gaz à effet de serre fluorés.
- Confirmer les étapes de démontage et remontage des bouteilles en sécurité.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Vérificateurs professionnels et personnes chargées de l'installation et de la maintenance des systèmes d'extinction automatique contenant certains gaz à effet de serre fluorés.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- Les obligations réglementaires :
 - règlement (CE) n°304/2008 du 02 avril 2008,
 - protocole de Kyoto,
 - normes techniques applicables.
- Les installations d'extinction automatique à gaz.
- Les points de contrôle à réaliser sur ce type d'installation.
- Les différentes étapes du démontage et remontage d'un réservoir.

Modalités

Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

Nos plus

En bref

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants



Les prochaines sessions

14/05/25

Vernon

340,00 € HT

05/11/25

Vernon

340,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70